



**A ssociation des
P ersonnels
M utualistes**
L'Atrium
60, rue Robespierre
42100 SAINT-ETIENNE
Association loi 1901
Siret : 795 346 295 000 12
Site internet :
<https://www.apmut42.com>

Saint Etienne, le 31 décembre 2024

APPEL DE COTISATION 2025

Madame, Monsieur,

Vous êtes adhérent à l'Association des Personnels Mutualistes (APM), et nous vous en remercions.

Dès à présent, nous vous adressons votre **APPEL DE COTISATIONS 2025.**

Le montant de la cotisation familiale annuelle de 10 € reste inchangé pour la 10ème année

(Vous noterez que nous envisageons une augmentation pour l'année 2026 : **le montant préconisé de 15 € sera décidé en CA.**)

Le règlement de votre cotisation, vous ouvrira les droits à toutes les prestations de nos activités :

- Un site INTERNET : www.apmut42.com.
- Une **commission d'action sociale** et de recours gracieux.
- La **prévention** et les **loisirs**.
- Une entrée à la **COOP LOIRE-RHONE-AIN**, sur présentation de votre carte APM*
- Une **carte collaborateur** offrant des réductions dans les établissements de la MUTUALITE FRANCAISE des départements 42 – 43 – 63*.
- Un accueil personnalisé dédié à nos adhérents, par **TECH PC**, sur présentation de votre carte APM*.
- Les tarifs réservés aux comités d'entreprises de la part du **GROUPE PIERRE et Vacances**.

- Une **garantie Mutuelle APMUT** adaptée réservée aux EX-SALARIES et aux ENFANTS et JEUNES des salariés de AESIO-Mutuelle et MUTUALITE FRANCAISE LOIRE, HAUTE-LOIRE et PUY-DE-DÔME.

Alerte ! Les adhérents APM qui n'ont jamais été salariés des entreprises AESIO SANTE et AESIO MUTUELLE ne peuvent pas souscrire à cette garantie mutuelle APMUT.

ATTENTION !

Les adhérents du contrat mutuelle APMUT ont **OBLIGATION d'adhérer à l'APM** pour continuer à bénéficier de ce contrat.

- Paiement par chèque, accompagné de l'appel de cotisation, si possible.
 - Paiement par chèque, sans l'appel de cotisation, accompagné d'un courrier indiquant votre Nom et prénom ainsi que les éventuelles modifications d'adresse, de composition familiale, etc...
- Votre règlement devra être envoyé **avant le 31 janvier 2025** à :

**Association des Personnels Mutualistes
L'ATRIUM, 60, rue Robespierre
42100 SAINT ETIENNE**

- Paiement par virement automatique sur le compte de l'APM (en précisant votre nom et prénom et en communiquant vos éventuelles modifications administratives par mail à mpbertrand5@gmail.com, **avant le 31 Janvier 2025.**


IBAN : FR76 1680 7004 0081 9929 1121 969 - BIC : CCBPFRPPGRE

Vous en remerciant par avance,

Nous vous prions d'agréer, Madame, Monsieur, l'expression de nos meilleurs sentiments mutualistes.

Anne-Marie FAURE, Présidente

PS * * Tous les adhérents : la carte d'adhérent à l'APM vous sera adressée après encaissement de votre cotisation.
 : * Les adhérents des départements 42-43-63 recevront la carte collaborateur AESIO Santé après encaissement de la cotisation.




Association des
Personnels
Mutualistes
L'Atrium
60, rue Robespierre
42100 SAINT-ETIENNE
Association loi 1901
Siret : 795 346 295 000 12
Site internet :
<https://www.apmut42.com>


INFORMATIONS DIVERSES

PLANNING PROVISOIRE des ACTIVITES de l'APM pour 2025


Marches

	Samedi 7 juin ?	Marche de Printemps	Pilat : tourbière de Gimel
	Samedi 4 octobre	Marche d' Automne	Jarez – circuit la Barollière
	Pour chacune des marches, il y aura un circuit long et un circuit court . Repas de midi pris au restaurant (recherche en cours)		

Voyages

	Samedi 28 juin 2025	Voyage en car sur la journée	Escapade en Forez : St Martin d'Olmes et Cervières
	2ème semestre (date à définir)	Voyage en car sur la journée	Escapade auvergnate
	En cours d'étude 5 départs possible d'avril à octobre	Voyage en car + croisière en bateau sur plusieurs jours	Escapade fluviale sur le Rhin

Loisirs

	Samedi 22 mars	Sortie en car	Journée récréative à Bourg en Bresse <ul style="list-style-type: none"> - Un repas en chanson avec un répertoire varié : les Forbans, Daniel Guichard, Gérard Lenorman... - Après-midi spectacle « C'est beau la vie » - Puis place à la danse pour clôturer la journée : musette et romantisme...
---	-----------------------	---------------	--

Action prévention

<p>Cette année, nous envisageons une action prévention sur « les gestes qui sauvent ».</p> <p>En cours d'étude – date et lieu à définir</p>	
--	--



**A ssociation des
P ersonnels
M utualistes**
L'Atrium
60, rue Robespierre
42100 SAINT-ETIENNE
Association loi 1901
Siret : 795 346 295 000 12
Site internet :
<https://www.apmut42.com>

INFORMATIONS DIVERSES

ELEMENTS POUR COMPRENDRE L'AUGMENTATION DES COTISATIONS DES MUTUELLES EN 2025

Notre COMMISSION CONTRAT SANTE s'est penchée sur l'évolution des dépenses de santé,

- ⇒ à travers le rapport de la **DREES** (Direction de la Recherche, des Etudes, de l'Evaluation et des Statistiques), publié le 14 novembre 2024
- ⇒ et sur le **PROJET DE LOI DE FINANCEMENT DE LA SECURITE SOCIALE 2025 (PLFSS)**...

Nous vous apportons un résumé sur les évolutions réglementaires...

Zoom sur les évolutions réglementaires, si le gouvernement de Michel BARNIER n'avait pas été censuré :

- Une convention médicale prévoyait la revalorisation de nombreux actes (consultations psychiatre, gériatrie, pédiatrie, soins dentaires de conservation pour les 3-24 ans) ...)
- La consultation « mon soutien psy » : passe de 8 à 12 séances et le tarif de 30€ à 50€
- Les consultations généralistes :
 - Le tarif passe de 26,50 € à 30 € en décembre (**cette mesure votée avant la dissolution reste en vigueur**).
 - La Sécurité Sociale prévoyait un déremboursement de 5% sur ces consultations – **cette mesure ne sera peut-être pas appliquée ...**

Année	Coût	Remboursement CPAM		Remboursement mutuelle		Reste à charge
2024	26,50 €	70 %	17,55 €	30 %	7,95 €	1 €
2025	30 €	65 %	18,50 €	35 %	10,50 €	1 €
Augmentation Coût		Remboursement CPAM		Remboursement mutuelle		Reste à charge
3,50 €		- 5 %	0,95 €	30 %	2,55 €	1 €

Ce jeu de chiffres, nous laisse voir une augmentation mécanique de la consultation de 10,54 % pour la CPAM et 32 % pour la mutuelle.

- **Un déremboursement de la CPAM de 5% sur les médicaments (cette mesure pourrait ne pas être appliquée) :**
 - Médicament à SMR majeur ou important 65% qui passerait à 60%, la mutuelle devrait rembourser 40%
 - Médicament à SMR modéré et certaines préparations magistrales 30% qui passerait à 25%, la mutuelle devrait rembourser 75%
 - Médicament à SMR faible 15% qui passerait à 10%, la mutuelle devrait rembourser 90%
- **L'annonce de la prise en charge à 100% des fauteuils roulants ?** Dans la nuit du mardi 3 au mercredi 4 décembre, l'Assemblée nationale a voté à l'unanimité en faveur du remboursement intégral des fauteuils roulants. La proposition de loi, prévoit que ces équipements «font l'objet d'une prise en charge intégrale par les organismes d'Assurance-maladie», avec une possible contribution des complémentaires santé et de la prestation compensatoire du handicap (PCH). (à suivre)
- L'examen buccodentaire sera co-financé par les mutuelles
- Les honoraires de dispensation, de garde et d'astreinte seront augmentés pour les pharmaciens...

Nous espérons que ces informations vous seront utiles .

Marie-Paule BERTRAND

Toutes ces mesures, restent néanmoins d'actualité. Nous en reparlerons...

06.70.67.01.06

mpbertrand5@gmail.com

Nous vous souhaitons de bonnes fêtes de fin d'année.
Bien cordialement,



Association des
Personnels
Mutualistes
L'Atrium
60, rue Robespierre
42100 SAINT-ETIENNE
Association loi 1901
Siret : 795 346 295 000 12
Site internet :
<https://www.apmut42.com>

INFORMATIONS DIVERSES

DEVENIR « PARRAIN »



Parlez de l'Association des Personnels Mutualistes autour de vous !

Vos collègues salariés mutualistes ou anciens collègues de travail mutualistes peuvent adhérer à l'APM sans parrainage ;

Cependant, vous pouvez devenir parrain d'autres personnes : famille, ami, voisin, collègues, qui n'ont jamais été des salariés mutualistes, afin de les faire bénéficier des avantages de notre association, listés dans le présent courrier.

Nous serons très heureux d'accueillir ces nouveaux adhérents !

Parlez-en autour de vous !



- Inscriptions à partir de notre site INTERNET : **APMUT42**
- Renseignements auprès de : Marie-Paule BERTRAND
06 70 67 01 06
mpbertrand5@gmail.com